

RL et Zemmour relaxés, Ryssen condamné : commentaires...



Trois décisions de justice, en quelques jours, méritent commentaire.

Riposte Laïque a été relaxé, suite à une plainte de Gérald Moussa Darmanin, qui n'a pas supporté l'ironie du site face à son clientélisme musulman.

<https://ripostelaique.com/nouvelle-victoire-darmanin-deboute-riposte-laique-relaxe.html>

Éric Zemmour a été, lui aussi, relaxé, alors qu'il était accusé de « négationnisme », rien de moins, par les associations dites antiracistes, pour avoir affirmé que Pétain avait sauvé des juifs, sous l'occupation allemande.

<https://www.causeur.fr/petain-et-les-juifs-zemmour-relaxe-191120>

Enfin, Hervé Ryssen, connu pour ses travaux contre le judaïsme et ses théories sur le complot juif, emprisonné depuis septembre 2020, s'est vu de nouveau lourdement condamné par la justice française, pour avoir, entre autres, expliqué que les juifs avaient orchestré la Révolution bolchevique et ses massacres, à partir de 1917.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/05/l-ecrivain-antisemite-herve-ryssen-condamne-pour-contestation-de-crime-contre-l-humanite_6068958_3224.html

D'où une indispensable réflexion sur la nocivité des lois liberticides, mémorielles, et un vibrant plaidoyer pour une liberté totale de commenter l'Histoire.